ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 90891

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la production d'énergies renouvelables. L'accès à l'électricité produite par les énergies renouvelables n'est pas la même pour tous. Les fournisseurs d'électricité ont une obligation d'achat d'énergie renouvelable quand un producteur leur en fait la demande. Ainsi, EDF est indemnisée au titre de la contribution pour le service public de l'électricité (CSPE). Cette compensation lui permet d'acheter de l'électricité verte à moindre coût tandis que les acteurs qui souhaitent se fournir en électricité renouvelable doivent en payer le prix fort sans bénéficier d'un tel mécanisme. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin que les fournisseurs alternatifs soit indemnisés au même titre qu'EDF pour l'achat d'électricité issue de production solaire photovoltaïque et des autres technologies recourant aux sources d'énergies renouvelables de sorte que les petits producteurs d'électricité d'origine éolienne et solaire photovoltaïque puissent participer à l'obligation d'achat au même titre qu'EDF, et être compensés par la contribution pour le service public de l'électricité (CSPE).

Données clés

Auteur : M. Jean-Christophe Cambadélis
Circonscription : Paris (20e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 90891
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11273
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)